



## COMPTE RENDU

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 04 OCTOBRE 2021 À 20H00

Présents : M. BADET - Mmes BESSAC-FRAYSSINET - BLANC – MM. BOISSONNADE - BREVET - Mme CALMELS – MM. CAMBOULIVES – CASTANIE – CLEMENT - ENJALBERT – MASSOL – NESPOULOUS -

Absents ou excusés : Mme LASSERRE-LAJUGIE Sylvie (procuration à M. MASSOL – Mme MAUREL Laurie (procuration à Mme BESSAC-FRAYSSINET) – M. VIRENQUE (procuration à M. CAMBOULIVES)

Secrétaire : Mme BLANC Nathalie

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

---

#### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du plan de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune suite à l'étude menée dans le cadre de sa révision – mutualisation de l'enquête publique par la communauté de communes du Pays de Salars
- Décision modificative n° 3 – budget principal
- Présentation par le cabinet OC'TEHA du PLUi
- Questions diverses

---

#### REVISION DU ZONAGE ASSAINISSEMENT – PRESENTATION DU DOSSIER - ENQUETE PUBLIQUE

Vu les délibérations du Conseil Municipal n° 20201217-05 du 17.12.2020 et n°20210517-01 du 17.05.2021

M. le Maire fait un point sur les travaux menés à ce jour par le bureau d'Etudes CEREG sur la révision du zonage d'assainissement, le contrôle des branchements raccordés à la station du Lebus et le géoréférencement du réseau. M. le Maire précise également que le dossier de zonage doit être soumis à enquête publique. Cette dernière peut être mutualisée au sein de la communauté de communes du Pays de Salars car une autre commune du territoire a engagée la même démarche de révision du zonage d'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide le dossier de révision du zonage ainsi que le principe de mutualisation et demande à la Communauté de Communes du Pays de Salars de mener la procédure d'enquête publique de révision de zonage d'assainissement pour plusieurs communes du territoire.
- Charge M. le Maire de procéder aux démarches nécessaires pour la réalisation de cette enquête publique.

## DECISION MODIFICATIVE N°3-2021 - BUDGET PRINCIPAL

M. BOISSONNADE s'est retiré pour le vote.

En date du 17 mai 2021 le Conseil Municipal a délibéré sur l'extension du réseau d'électricité dans le cadre d'un permis de construire ainsi que sur une contribution financière de la collectivité au Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron (SIEDA) pour un montant prévisionnel de 1200 €.

La longueur de l'extension du réseau a été revue à la hausse de 4ml. En conséquence, l'estimatif de la participation de la commune s'élève donc à 1360.00 € au lieu de 1200.00 €.

La somme budgétisée étant de 1300.00 €, il est nécessaire d'augmenter les crédits prévus à l'article 2041582-154.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal les mouvements de crédits suivants :

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

DESIGNATION	BUDGET AVANT DM	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	BUDGET APRES DM
D 2152-207 : Installations de voirie - Signalisation	3000.00 €	-200.00 €	0.00 €	2800.00 €
D 2041582-154 : GFP bâtiments et installations - Réseau Electrique	1300.00 €	0.00 €	+ 200.00 €	1 500.00 €
TOTAL DEPENSES D'INV .	216 966.61 €	-1 300.00 €	+1 300.00 €	216 966.91 €
TOTAL DES RECETTES D'INV.	371 570.21 €	0.00 €	0.00 €	371 570.21 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des votants les mouvements de crédits proposés par M. le Maire en dépenses d'investissement.

M. le Maire accueille M. REGOURD président de la Communauté de communes du Pays de Salars et Mme Laurence FAYRET du Cabinet OC'TEHA. Ces derniers présentent d'abord aux élus le contexte réglementaire et local dans lequel s'intègre la réalisation du PLUi puis font une synthèse des documents qui le composent. Enfin ils précisent que l'enquête publique, processus obligatoire dans la réalisation d'un PLUi, se déroulera du 11 octobre au 15 novembre 2021. Les dates, horaires et lieux de permanence du commissaire enquêteur sont indiqués dans l'avis d'enquête qui est affiché en mairie et donne toutes les informations nécessaires. Le dossier est consultable aux lieux de permanence du commissaire enquêteur pendant toute l'enquête, il est également consultable en ligne [www.registre-dematerialise.fr/2657](http://www.registre-dematerialise.fr/2657)

La séance est levée à 22H30

Le Maire  
Nicolas MASSOL